

Outre la fourniture du gaz nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire ainsi que son acheminement jusqu'au point de comptage client et la livraison, le marché porte sur la fourniture de services associés tels que :

- La mise à disposition d'un espace Internet dédié et sécurisé permettant de procéder au suivi en ligne des consommations et des coûts d'approvisionnement, de transport et de fourniture de gaz naturel.
- La mise à disposition d'un outil de gestion en ligne permettant l'historisation des 2 ans de consommation et la consultation en ligne des consommations et des dépenses, l'export de données sous format .xls,
- Des visites périodiques au besoin dont une visite obligatoire 6 mois avant la date anniversaire du marché.
- La facilitation des démarches techniques auprès du GRD (modification de comptage, modification de pression, modification du rythme de relève, changement de tarif d'acheminement...)

Sur la base d'un inventaire établi par les services Techniques arrêté au 6 septembre 2019, la consommation sur les différents sites représentait un volume global de 145 699 m³.

Sur la base d'un inventaire établi par le Service des Finances le cout des consommations de gaz était le suivant :

2018 : 149 278,50 € HT.
2019 (au 09/11/2019) : 121 930,93 €HT.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- **Prix des fournitures jugés au regard du total du DQE** pondéré à 80%.
- **Qualité technique des prestations** notée sur 20 points pondéré à 20%.

La date limite de remise des offres est fixée le vendredi 20 décembre 2019 à 12h00.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des informations qui lui ont été communiquées.

APPROUVE la consultation objet de la présente.

DÉLÈGUE en application du 4° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à Madame le Maire tout pouvoir pour préparer, passer, exécuter (y compris la résiliation) et régler le marché relatif à la fourniture de gaz naturel pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la Ville d'Apt 2020-2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**